



**Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de Kunheim
de la séance du **jeudi 29 janvier 2026****

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie de Kunheim, le 29 janvier 2026, à 20 heures 15, sous la présidence de Jill Köppe-Ritzenthaler, maire.

Liste des présents - **14** membres : **Jill Köppe-Ritzenthaler, Sophie Edel, Joël Obrecht, Isabelle Beyer, Didier Weisheimer, Christiane Krem, Daniel Haydl, Thomas Bollenbach, Sylvie Urban, Virginie Rakotondramanana, Yannick Schwartze, Guillaume Chatton, Nicolas Cordonnier, Olivier Melnik.**

Liste des absents excusés et représentés - **2** membres : **Éric Scheer, Esther Bennek**

Liste des absents excusés non représentés - **2** membres : **Michèle Haag, Delphine Maraget,**

Liste des conseillers arrivés en retard - **2** membres excusés : **Didier Weisheimer (point 10), Olivier Melnik (point 8)**

Liste des conseillers ayant quitté la séance avant le terme - **1** membre excusé : **Nicolas Cordonnier (point 10)**

Procurations – **2** : **Jill Köppe-Ritzenthaler, Isabelle Beyer**

Quorum : 10 membres - atteint

Est désigné secrétaire de séance : **Sophie Edel**

Secrétaire de séance auxiliaire : Carine Ielmini

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025
2. Concession VIALIS : présentation du prochain cahier des charges
3. Nouvelle école maternelle : attribution du marché de maîtrise d'œuvre : **reporté**
4. Nouvelle école maternelle : attribution des marchés de contrôle technique et coordination SPS : (sécurité et protection de la santé) **reporté**
5. Rétrospective de l'année 2025
6. Personnel communal : mouvements 2025 et perspectives 2026
7. Agents saisonniers et animateurs d'accueil de loisirs : recrutements 2026
8. Subventions 2026 aux associations et autres participations
9. Subventions 2026 au CCAS et aux associations d'intérêt général
10. Taux de vacation pour la distribution des publications communales : actualisation 2026
11. Etat annuel 2025 des indemnités des conseillers municipaux
12. Convention Territoriale Globale 2026 – 2030 : approbation
13. Ruchers : renouvellement de concession
14. Communauté de communes Alsace Rhin Brisach : présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes
15. Déclarations d'urbanisme : **néant**
16. Compte rendu des commissions communales et des structures intercommunales
17. Délégations du conseil au maire : décisions prises par délégation
18. Divers

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025

Le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2025 a été diffusé et affiché le 16 décembre 2025.

Le procès-verbal de la séance du 6 novembre 2025 a été publié sur le site internet de la commune le 16 décembre 2025.

Le procès-verbal du 11 décembre 2025 reçu en Préfecture le 18 décembre 2025 et distribué aux conseillers municipaux le 22 janvier 2026, en même temps que la convocation, **est approuvé à l'unanimité** des conseillers municipaux présents à la séance.

2. Concession VIALIS : présentation du prochain cahier des charges

La maire rappelle la délibération du :

- 5 novembre 2002 par laquelle le conseil municipal approuvait les termes d'une convention et du cahier des charges de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique avec l'U.E.M. de Neuf-Brisach pour une durée de 25 ans.
- et celle du 30 juin 2016 par laquelle le conseil municipal autorisait la substitution de la SEM VIALIS à l'UEM Neuf-Brisach dans le cadre de la concession de distribution publique d'énergie électrique.

Renaud Vité et Gabriel Grasser de la société VIALIS présentent en séance les activités de VIALIS en matière de distribution et de fourniture d'électricité ainsi que les éléments de la concession future.

Les contrats de concession en vigueur ont été signés le 16 décembre 2002 avec les communes de la zone de distribution de Neuf-Brisach, pour une durée de 25 ans.

Le contrat de concession couvre deux activités distinctes régulées par les pouvoirs publics :

- la distribution de l'énergie électrique
- la fourniture de l'électricité aux tarifs réglementés de vente.

La distribution de l'électricité est un service public. Les entreprises locales de distribution telles que VIALIS sont gestionnaires de 5% des réseaux français de distribution d'électricité.

Les 95 % restants sont gérés par ENEDIS.

Les collectivités locales sont propriétaires des réseaux.

Vialis exploite, développe et entretient les lignes électriques, assure l'acheminement et le comptage de l'énergie pour le compte des fournisseurs.

Chaque concession de distribution d'électricité donne lieu à un contrat de concession signé entre l'autorité concédante (commune) et le concessionnaire historique (VIALIS) de distribution. Distributeur : 1 seul par commune.

Les obligations de service public assignées aux opérateurs de réseau (transport et distribution) sont définies à l'article L121-32 du code de l'énergie.

Gabriel Grasser détaille en chiffres, le périmètre des activités concessives de VIALIS sur le territoire, puis plus particulièrement au niveau de Kunheim. Il fournit également les grands indicateurs du marché de l'électricité et présente les grandes lignes du futur contrat de concession : modèle FNCCR 2017 et le planning prévisionnel des différentes phases préalables à la signature des contrats avec une date cible en novembre 2026.

Le conseil municipal, destinataire du power-point présenté en séance, **prend acte** de ces informations.

3. Nouvelle école maternelle : marché de MOE : reporté

4. Nouvelle école maternelle : attribution des marchés de contrôle technique et de coordination SPS (sécurité et protection de la santé) : reporté

5. Rétrospective de l'année 2025

Jill Köppe-Ritzenthaler présente la rétrospective de l'année 2025, en termes d'évolution de la population, d'activités et de réalisations communales :

Etat civil : 9 naissances dont 1 à Kunheim – 5 mariages – 34 décès dont 13 habitants de Kunheim (7 décédés à leur domicile ou à la Roselière + 6 décédés hors Kunheim) + 27 décès à la Roselière de résidents extérieurs à la commune.

0 baptême républicain – 5 PACS.

Population légale au 1^{er} janvier 2026 : population de référence communiquée par l'INSEE : population municipale : 1 822 + 45 personnes comptées à part (personne dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de Kunheim) soit un total de 1 867.

Nombre d'électeurs « municipaux » : 1 191 inscrits sur la liste générale – 37 électeurs européens inscrits sur la liste complémentaire municipale – 38 électeurs européens inscrits sur la liste complémentaire européenne.

Urbanisme :

- 6 demandes de permis de construire dont
 - 1 garage
 - 1 carport
 - 1 terrasse
 - 1 extension de bâtiment agricole
 - 1 local cuve (Essity)
 - 1 maison d'habitation, piscine, garage
- 0 renseignement d'urbanisme,
- 18 certificats d'urbanisme - 18 CUA (information) – 0 CUB (opérationnel),
- 55 déclarations préalables,
- 1 permis de démolir
- 0 permis d'aménager.

Subventions aux particuliers « énergies renouvelables » :

12 dossiers déposés en 2025, 12 subventions versées en 2025 dont 3 sur dossiers 2024.

Activités du conseil municipal : 8 séances ordinaires, et 104 sujets abordés (moyenne : 13 points par séance) – 15 réunions de la municipalité – 50 réunions de commissions communales ou groupes de travail.

En 2025 **La Ruche** a fourni **8 747 repas** en temps scolaire (9 461 en 2024) et **1 322 repas** lors des vacances (1 234 en 2024) ALSH (février + avril + juillet + août + octobre)

Total de 10 069 repas (10 695 en 2024).

Heures de garde : en temps scolaire : 22 915 heures en semaine (22 547 en 2024) et 7 864 heures (8 046 en 2024) le mercredi soit **30 779 heures** (30 593 en 2024)

Heures de garde : en vacances scolaires : **10 787 heures (13 116 en 2024)**

Total de 41 566 heures (43 709 en 2024).

Baisse de la fréquentation depuis septembre 2025 sur toutes les prestations.

Les principales réalisations 2025 :

- Voirie : aménagement diverses rues
- Ecole Jules Verne et Mairie : acquisition d'écrans interactifs
- Salle des fêtes : rénovation du sous-sol
- Salle des fêtes : aménagement de la descente du sous-sol
- Local commercial : rénovation du carrelage
- Mairie : installation d'un adoucisseur d'eau
- Entretien des chemins ruraux par des enrobés projetés
- Achat de casques pour les sapeurs pompiers et d'un défibrillateur pour la Halte Nautique
- Divers travaux sur les bâtiments : installation blocs de et secours salle des sports, marquage terrain salle des sports, marquage échiquier cours école, travaux sanitaires logement 56a rue Principale, modification branchement électrique au tennis, modification accès aux toilettes à l'étang de pêche
- Divers achats : photocopieur pour l'école Jules Verne, tablette pour le périscolaire, plaque vibrante et lave-linge pour l'atelier, sono mobile pour les manifestations.

Le conseil municipal **prend acte** de ces informations.

6. Personnel communal : mouvements 2025 et perspectives 2026

Jill Köppe-Ritzenthaler présente en séance l'état du personnel au 1^{er} janvier 2026 et fait le point concernant les changements intervenus en 2025.

En 2025 :

- Décès d'un agent du service technique
- Fin de plusieurs contrats dont trois contrats d'apprentissage
- Création ou renouvellement de plusieurs contrats de droit public, notamment pour assurer la continuité du service et le remplacement d'agents en congé maladie.

Répartition du personnel au 29 janvier 2026

Catégorie	Quotité horaire/semaine	Nombre d'agents
Fonctionnaires CNRACL	35 heures	10 dont 1 à 60%
	30 heures	1
Fonctionnaires IRCANTEC	26 heures	1
	25 heures	2
	17 heures 30	1
Sous-total	13,13 ETP (*)	15
Contractuels de droit public	35 heures	4
	30 heures	2
	25 heures	3
	20 heures	3
	17 heures	1
Apprentis	35 heures	0
Emplois aidés	26 heures	0
Sous-total	10,06 ETP	13
total	23,19 ETP	28

(*) Equivalent temps plein

Perspectives 2026 :

Titularisation d'un agent en qualité de maîtresse de maison à temps complet à l'issue de son année de stage.

Embauches et renouvellements envisagés :

- 1 nouvel apprenti à partir de la prochaine rentrée scolaire pour le service périscolaire
- Contractuels : divers remplacements ou renouvellements de contrats en fonction des besoins des différents services et recours éventuel à des prestataires extérieurs.
- Pérennisation de deux postes d'ATSEM à temps non complet.
- Avancement de grade de plusieurs agents (ancienneté, concours, examen professionnel)
- Remplacement anticipé de deux agents potentiellement sur le départ.

Le conseil municipal **prend acte** de ces informations.

7. Agents saisonniers et animateurs d'accueil de loisirs : recrutements 2026

Jill Köppe-Ritzenthaler rappelle la délibération du 30 janvier 2025 relative au recrutement d'agents saisonniers pour 2025.

Conformément aux dispositions des articles L 332-13 et L 332-23 du Code de la Fonction Publique, qui stipulent respectivement que, pour répondre à des besoins temporaires des contractuels peuvent être recrutés pour assurer le remplacement d'agents territoriaux en congé régulièrement accordé ou que les collectivités peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de 6 mois,

Vu le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique,
Vu le décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation,

Afin de répondre aux besoins saisonniers liés aux plantations et à l'entretien des espaces verts, au remplacement des agents en congés, et à des travaux ponctuels et urgents,

Sur proposition de la maire, après en avoir délibéré le conseil municipal **décide** de,

- o **créer 6** postes d'agents saisonniers à temps complet pour renforcer principalement l'équipe affectée aux espaces verts,
- o **créer 3 postes** d'agents saisonniers à temps non complet 25/35èmes en renfort de l'équipe d'entretien des locaux,
- o **autoriser** une marge de +1 – 1 dans la répartition de ces 9 emplois créés pour tenir compte des périodes réelles de congés des agents remplacés qui ne sont pas encore connues, des besoins à couvrir et du taux d'encadrement des saisonniers,
- o **fixer** la durée maximale d'emploi par poste à **3 mois** sur une durée d'un an et **limiter** le total cumulé d'emploi de l'ensemble des agents à 12 mois au titre d'une année civile,
- o **autoriser** les embauches sur la base du premier grade des cadres d'emplois suivants : adjoint technique territorial, adjoint administratif territorial, ou adjoint d'animation territorial,
- o **fixer** la rémunération des agents saisonniers sur le minimum de traitement du 1^{er} échelon de l'échelle C1 de rémunération des agents de la fonction publique territoriale revalorisé à titre indicatif à l'IB 367 - IM 366 + indemnité différentielle (1 823,03 € bruts au 01/01/2026) pour 1 mois à temps complet, majorée de 10% au titre des congés payés,
- o **autoriser** la maire à procéder au recrutement, dans la limite de l'enveloppe budgétaire qui sera votée au budget primitif 2026.

La date butoir de réception des candidatures est fixée au 31 mars 2026.

La maire rappelle par ailleurs que le conseil avait autorisé le recrutement d'animateurs non titulaires en renfort de l'équipe du service périscolaire lors de l'organisation, par la commune, d'accueils de loisirs sans hébergement et fixé leur rémunération en fonction de leur qualification comme suit :

- la rémunération des animateurs contractuels d'ALSH, titulaires du BAFA, sur les indices, correspondant au 1^{er} échelon de l'échelle C1 de rémunération soit IB 367 – IM 366 + indemnité différentielle (1 823,03 € bruts au 01/01/2026) pour 1 mois à temps complet, majorée de 10 % au titre des congés payés,
- une gratification journalière aux aides-animateurs et stagiaires BAFA bénévoles effectuant leur période de stage lors des accueils de loisirs sans hébergement organisés par la commune d'un montant fixé à 45 € nets par jour.

Pour information, détail de l'organisation des ALSH.

Dates pour ALSH des vacances 2026	Total semaines	Nombre enfants maximum	Tranche d'âge	Equipe à envisager
Février du 16/02 au 20/02	1	48	3 – 11 ans	1 Directeur (Ruche) 3 Animateurs pour les 3-5 ans 2 Animateurs pour les 6-11 ans 1 Aide animateur ou stagiaire BAFA 1 personnel technique communal – vaisselle, ménage
Avril du 13/04 au 17/04	1	48	3 – 11 ans	1 Directeur (Ruche) 3 Animateurs pour les 3-5 ans 2 Animateurs pour les 6-11 ans 1 Aide animateur ou stagiaire BAFA 1 personnel technique communal – vaisselle, ménage
Juillet du 6/07 au 7/07 Juillet du 8/07 au 31/07 Pour pré-ados : partenariat avec les animateurs des foyers club de la ComCom <i>Veillées prévues au moins 1 soir par semaine.</i>	2 jours de préparation Accueil des enfants 4	72	3 – 14 ans	1 Directeur (Ruche) 1 Directeur adjoint (Ruche) 8 animateurs (stagiaires BAFA ou titulaires du BAFA) 1 personnel technique communal 35 h – vaisselle, ménage Pour les 3 – 6 ans – 24 enfants / jour (besoin 3 animateurs) Pour les 6 – 9 ans – 28 enfants / jour (besoin 3 animateurs) Pour les 9 – 14 ans – 20 enfants maxi/ jour (besoin 2 animateurs)
Août du 26/08 au 28/08	3 jours	48	3 – 11 ans	1 Directeur (Ruche) 3 Animateurs pour les 3-5 ans 2 Animateurs pour les 6-11 ans 1 Aide animateur ou stagiaire BAFA 1 personnel technique communal – vaisselle, ménage
Août nuit du 25/08 <i>Activité accessoire déclarée SDJES</i>	1 nuit	20	6 -11 ans	2 animateurs : 2 BAFA ou 1 BAFA et 1 BAFA stagiaire
Octobre du 19/10 au 23/10	1	48	3 – 11 ans	1 Directeur (Ruche) 3 Animateurs pour les 3-5 ans 2 Animateurs pour les 6-11 ans 1 Aide animateur ou stagiaire BAFA 1 personnel technique communal – vaisselle, ménage

sur proposition de Sophie Edel, après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, **décide** de :

- **reconduire** ces recrutements en 2026,
- **fixer** le nombre maximum de postes de saisonniers à **17** (13 animateurs et 4 aides animateurs) pour l'encadrement des ALSH 2026 organisés par la commune,
- **fixer** la rémunération des animateurs contractuels sur la base du 1^{er} échelon de l'échelle C1 à savoir l'IB 367 - IM 366 + indemnité différentielle (1 823,03 € bruts au 01/01/2026) pour 1 mois à temps complet, majorée de 10 % au titre des congés payés,
- **maintenir** la gratification journalière nette des aides-animateurs et stagiaires BAFA bénévoles effectuant leur période de stage lors des accueils de loisirs sans hébergement organisés par la commune d'un montant de 45 €,
- **maintenir** pour les aides-animateurs et stagiaires BAFA bénévoles, qui ne seraient pas domiciliés à Kunheim, en raison de leur faible rémunération, une aide au déplacement de 0,32 € du kilomètre pour tout déplacement au moyen d'un véhicule motorisé quelle que soit la cylindrée, y compris motocyclette et vélomoteur.

8. Subventions 2026 aux associations et autres participations

Jill Köppe-Ritzenthaler rappelle la délibération du 30 janvier 2025 qui maintenait le montant des subventions et participations au titre de l'année 2025 à l'identique de 2024 soit les montants suivants :

- Associations locales : **600 €**
- Jeunes licenciés :
Catégorie A jeunes licenciés (élèves) : **28 €**
Catégorie B jeunes en championnat : **47 €**
Catégorie C jeunes en championnat régional : **55 €**
Catégorie D animation et formation : **15 €**
- Crédits de Noël et participations diverses

crédits de Noël et participations diverses	<i>2022/2025</i>	<i>Proposition 2026</i>
Enfants des écoles / enfant	11,20 €	11,20 €
Enfants du personnel / enfant	52,00 €	60,00 €
Retraités du personnel / retraité	52,00 €	52,00 €
Fournitures scolaires / élève	50,00 €	50,00 €
Permanences au Centre de Secours	30,40 €	30,40 €
Amicale des sapeurs pompiers	2 100 €	2 100 €
Amicale Jules Verne (*)	5 000 €	5 000 €
APP journée jeunes pêcheurs	200 €	200 €

(*) Sophie Edel précise que le versement de cette subvention ne sera pas automatique mais effectuée sur demande expresse de l'AJV.

Elle rappelle que le versement à l'APP de la subvention « journée pêche des jeunes » intervient en complément de la prise en charge des frais d'alevinage.

Entendu ce qui précède, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- maintient les taux et montants de subventions et de participation 2025 pour l'année 2026 à l'exception du crédit de Noël pour les enfants du personnel communal qui est porté de 52 € à 60 €.

9. Subventions 2026 au CCAS et aux associations d'intérêt général

Jill Köppe-Ritzenthaler rappelle la délibération du 30 janvier 2025 qui fixait la liste et le montant des subventions allouées aux associations d'intérêt général et le montant de la subvention de fonctionnement allouée au CCAS.

a) **Isabelle Beyer** présente en séance le compte financier unique 2025 et le budget prévisionnel 2026 du CCAS adoptés lors de la réunion du CCAS du 15 janvier 2026 et informe les conseillers qu'elle sollicite une subvention de fonctionnement de **1 000 €** pour l'année 2026 (3 500 en 2025).

Articles	Libellés	BP 2025	CA 2025	BP 2026
6188	Autres frais divers	900,00	864,00	200,00
65133	Secours d'urgence (alimentation, essence)	5 117,00	80,00	5 672,67
65134	Aides (licence sportive, ajv...)	200,00	0,00	200,00
65138	Autres secours	124,00	25,00	200,00
	TOTAL DES DEPENSES courantes	6 341,00	969,00	6 272,67
74741	Subvention communale	3 500,00	3 500,00	1 000,00
756	Libéralités reçues (dons)	99,33	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES courantes	3 599,33	3 500,00	1 000,00
	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	2 741,67	2 741,67	5 272,67
	total RECETTES	6 341,00	6 241,67	6 272,67
	RESULTAT DE L'EXERCICE (R - D)	0,00	2 531,00	0,00
	EXCEDENT DE CLOTURE	0,00	5 272,67	0,00

Entendu ce qui précède, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Vu le compte financier unique 2025 et le projet de budget 2026 du CCAS, **prend acte** des documents budgétaires présentés et **alloue** une subvention de fonctionnement de **1 000 €** au CCAS pour l'exercice 2026.

b) **Isabelle Beyer** rappelle que, chaque année, les membres du CCAS sont invités à examiner les demandes de subvention adressées à la commune par les associations d'intérêt général, et à émettre une proposition de montant à leur allouer.

Elle présente le tableau de ces propositions de subventions pour 2026 aux associations d'intérêt général pour un montant total de 8 885 € (identique en tous points à 2025). Le tableau des propositions est détaillé comme suit :

Associations	Rappel 2025	Propositions 2026
4 pattes pour un sourire	50 €	50 €
Apalib	500 €	500 €
Argile	200 €	200 €
Banque alimentaire du Haut-Rhin	400 €	400 €
Caritas - Secours Catholique	1 500 €	1 500 €
Espoir	700 €	700 €
France Alzheimer	550 €	550 €
Handi'chiens	250 €	250 €
Jalmaalv	200 €	200 €
La manne alimentaire	1 000 €	1 000 €
Les Enfants de Tchernobyl	100 €	100 €
Ligue Nationale contre le cancer	450 €	450 €
Onac	35 €	35 €
Prévention routière	200 €	200 €
Restos du cœur du Haut-Rhin	1 800 €	1 800 €
Sépia	800 €	800 €
Société d'histoire Hardt et Ried	100 €	100 €
Solidarité femmes 68	50 €	50 €
TOTAL	8 885 €	8 885 €

Entendu ce qui précède, sur proposition des membres du CCAS, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **valide** la liste et le montant des subventions qui seront allouées par la commune aux associations d'intérêt général tels que détaillés dans le tableau ci-avant et **s'engage** à inscrire les crédits correspondants au budget général 2026.

10. Taux de vacation pour la distribution des publications communales : actualisation 2026

Jill Köppe-Ritzenthaler rappelle aux conseillers la délibération du 12 mai 2011, par laquelle le conseil municipal fixait les conditions de recours à un vacataire pour la distribution des publications communales ainsi que les taux de vacation alloués et celle du 30 janvier 2025 portant revalorisation de ces taux de vacation.

Elle précise que le courrier ponctuel est affranchi, mais que pour les diffusions « tous foyers » communaux ou envoi en nombre il est fait appel à un agent vacataire.

Les taux des vacations en vigueur sont les suivants :

- distribution « tous foyers kunheimois » ou distribution de masse à Kunheim, dont le coût estimé au regard de la quantité ou du poids, serait supérieur ou égal à une valeur d'affranchissement de 250 € : **150 € bruts/prestation**
- distribution de masse à Kunheim, dont le coût estimé au regard de la quantité ou du poids, serait supérieur ou égal à 120 € et inférieur à 250 € : **85 € bruts/prestation.**

Le tarif du timbre vert (20 grammes) était de 0,88 € en 2019, 0,97 € en 2020, 1,08 € en 2021, 1,16 € en 2022, 1,29 € en 2024, 1,39 € en 2025 et enfin **1,52 euro en 2026**, soit 31,03 % d'augmentation depuis 2022.

Entre le 31/12/2022 et le 01/01/2026 le SMIC a augmenté de 8,58 % passant de 11,07 €/heure à 12,02 €/heure.

Entendu ce qui précède, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, **décide** de maintenir le taux des vacations fixé pour la distribution de masse pour l'année 2026 à l'identique de l'année 2025, soit :

- distribution « tous foyers kunheimois » ou distribution de masse à Kunheim, dont le coût estimé au regard de la quantité ou du poids, serait supérieur ou égal à une valeur d'affranchissement de 250 € (200 en 2024) : **150 € bruts/prestation**
- distribution de masse à Kunheim, dont le coût estimé au regard de la quantité ou du poids, serait supérieur ou égal à 120 € et inférieur à 250 € **85 € bruts/prestation.**

11. Etat annuel 2025 des indemnités des conseillers municipaux

Jill Köppe-Ritzenthaler rappelle aux conseillers les dispositions de l'article L 2123-24-1-1 du CGCT qui prévoient que chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat (mixte, pôle métropolitain, pôle d'équilibre territorial et rural,...) ou au sein d'une société (d'économie mixte, publique locale,...) ou filiale d'une de ces sociétés.

Cet état est communiqué, pour information, chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune.

La maire présente le relevé des indemnités ainsi perçues en 2025 par les élus communaux de Kunheim, contributions patronales incluses et rappelle que, sur proposition des élus concernés eux-mêmes, les indemnités votées ont été minorées pour la maire (-15%) et les adjoints (-10%).

Nom	Indemnités brutes	Contributions patronales	Coût annuel brut total/élu	Allocation de fin de mandat	total général
Köppe-Ritzenthaler Jill commune	21 634	7 497	29 131	43	29 174
SYMAPAK	0	0	0		0
Scheer Eric	8 790	369	9 159		9 159
Edel Sophie	8 790	369	9 159		9 159
Obrecht Joël	8 790	369	9 159		9 159
Beyer Isabelle	8 790	369	9 159		9 159
Weisheimer Didier	8 790	369	9 159		9 159
Laissus Virginie	3 453	145	3 598		3 598
Cordonnier Nicolas	3 453	145	3 598		3 598
TOTAL	72 490	9 632	82 122	43	82 165

Le conseil municipal **prend acte** de ces informations.

12. Convention Territoriale Globale 2026 – 2030 : approbation

La maire rappelle la délibération du 11 décembre 2025 par laquelle le conseil municipal était informé des objectifs de la Convention Territoriale Globale et de sa mise en œuvre dans le cadre d'une convention à signer avec la CAF.

Vu la délibération du 20 octobre 2025 par laquelle le conseil communautaire de la Communauté de communes Alsace Rhin Brisach a approuvé le renouvellement de la Convention Territoriale Globale entre la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach et la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030,

Vu le projet de convention présenté par la CAF du Haut-Rhin, dont un exemplaire a été remis aux conseillers en même temps que la convocation à la séance,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le renouvellement de la Convention Territoriale Globale, entre la commune de Kunheim et la Caisse d'Allocations Familiales du Haut-Rhin, pour la période allant du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030 ;
- **désigne** en qualité de personnes habilitées à utiliser l'application « CTG dans ma poche » la maire, l'adjointe déléguée au service périscolaire, la responsable du service périscolaire et **autorise** la maire à signer la convention spécifique pour la mise en œuvre de cet outil ;
- **autorise** la maire ou son représentant à signer la Convention Territoriale Globale 2026-2030, ainsi que tout avenant ou document afférent.

13. Ruchers : renouvellement de concession

La maire rappelle la délibération du 2 février 2017 par laquelle le conseil municipal, après concertation du garde forestier du secteur, avait autorisé l'installation et l'exploitation saisonnière de 10 ruches maximum en parcelle forestière 16 (Hardtwald) ainsi que l'accès à ces ruches.

Monsieur **Orphée Bernard**, a sollicité la reconduction de cette autorisation, formalisée dans une convention qui arrivera à échéance le 14 février prochain.

Elle rappelle, par ailleurs, que le conseil municipal a consenti, à titre gratuit, l'implantation de ruchers en forêt à :

- Olivier Gotorbe de Fréland (parcelles forestières 13 Hardtwald et 40/41 Iles du Rhin)
- Gérard Husser de Kunheim (parcelle forestière 38 Iles du Rhin)
- Fabrice Bernhard de Sigolsheim (parcelle forestière 33 – bois des Romains)
- Michaël Mercier de Sainte-Croix-aux-Mines (parcelles forestières 19, 20 Hardtwald).

Gérard Husser a sollicité et obtenu la rupture anticipée de la concession qui lui était accordée. L'emplacement concerné se caractérise par un cabanon en bois édifié sur un socle en béton (vestige de guerre).

L'emprise concédée est de 14m². Pour y accéder, le concessionnaire emprunte un chemin forestier en terrain naturel sur une longueur de 50 mètres.

La reprise de cette concession intéresse également Orphée Bernard.

Un autre apiculteur a également posé sa candidature à la reprise de cette concession.

Entendu ce qui précède, après en avoir délibéré, le conseil municipal invité à se prononcer sur ces demandes **décide**, à l'unanimité :

- **de donner son accord** au renouvellement de la concession qui arrivera à échéance le 14 février 2026 pour l'exploitation saisonnière de 10 ruches maximum en parcelle forestière 16 (Hardtwald) ainsi que pour l'accès à ces ruches à Orphée Bernard,
- **d'accorder** également à Orphée Bernard la concession précédemment consentie à Gérard Husser pour l'exploitation saisonnière d'un rucher et le droit d'accès à ce dernier en forêt communale de Kunheim, en parcelle forestière 38, lieu-dit « Riedle ».
- **d'autoriser** la maire à signer la convention correspondante avec Monsieur Bernard aux conditions suivantes :
 - la convention est conclue à titre précaire et révocable,
 - elle sera d'une durée de 9 ans, du 15 février 2026 jusqu'au 14 février 2035,
 - conclue « intuitu personae », et accordée à titre gratuit,
 - pour l'exploitation saisonnière de 10 ruches maximum en parcelle forestière 16 (Hardtwald) et pour l'exploitation saisonnière d'un rucher et le droit d'accès à ce

dernier en forêt communale de Kunheim, en parcelle forestière 38, lieu-dit « Riedle » ainsi que pour l'accès à ces ruches,

- Orphée Bernard devra s'engager à ce que les équipements mis en place, soient conformes aux normes techniques et sanitaires en vigueur,
- il a obligation de maintenir les lieux en bon état de propreté et en harmonie avec les autres utilisateurs de la forêt communale (promeneurs, chasseurs, attributaires de lots de bois,...).

14. Communauté de communes Alsace Rhin Brisach : présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes

La maire présente la synthèse du rapport d'observations définitives de la CRC (Chambre Régionale des Comptes) de la Communauté de communes Alsace Rhin Brisach portant sur la période 2019 – 2025.

En résumé la chambre indique :

Bien que la CCARB dispose d'un projet de territoire et d'une gouvernance dynamique et transparente, la construction intercommunale reste à ce jour inachevée en l'absence d'une stratégie clairement définie et d'un pacte financier et fiscal avec les communes.

En outre, si ses résultats budgétaires et financiers sont favorablement orientés sur l'ensemble de la période, la CCARB doit se préparer à la fin, en 2030, des compensations de l'Etat au titre de « l'après Fessenheim » et mettre en place une prospective financière lui permettant de poursuivre ses actions en faveur de la reconversion économique du territoire.

Elle formule à l'issue de ce contrôle deux recommandation et trois rappels du droit :

- Recommandation 1 : relancer la démarche de mutualisation à la faveur du prochain renouvellement du conseil communautaire.
- Recommandation 2 : compléter la prospective financière moyen et long termes en y intégrant les perspectives de ressources nouvelles issues de la mise en oeuvre du projet de territoire et les investissements prévus par la collectivité sur cette période.

Trois rappels du droit :

- 1 : revoir, conformément aux dispositions du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014, les modalités d'attribution et de versement du régime indemnitaire (RIFSEEP) et en particulier du complément indemnitaire annuel (CIA) et les soumettre à une nouvelle délibération du conseil communautaire.
- 2 : mettre à jour l'inventaire de l'EPCI et corriger le montant des dotations aux amortissements, conformément aux instructions budgétaires et comptables applicables aux différents budgets (M57, M4 et M49)
- 3 : doter les régies « collecte et valorisation des déchets » et « assainissement » de statuts et d'un conseil d'exploitation, conformément aux dispositions de l'article L.2221-14 du CGCT.

Le rapport détaillé a été transmis aux conseillers en même temps que la convocation à la séance.

Le conseil municipal **prend acte** de ces informations.

15. Déclarations d'urbanisme : néant

16. Compte rendu des commissions communales et des structures intercommunales**Commissions communales**

08.01.26	S. Edel	MOE école maternelle – COTECH
13.01.26	J. Köppe-Ritzenthaler	Association Foncière
14.01.26	J. Köppe-Ritzenthaler	MOE école maternelle – réunion n°2 jury
15.01.26	I. Beyer	CCAS
18.01.26	J. Köppe-Ritzenthaler	AG du CPI
22.01.26	S. Edel	commission périscolaire
27.01.26	J. Köppe-Ritzenthaler	MOE école maternelle - réunion de négociation
28.01.26	J. Köppe-Ritzenthaler	réunion « village d'avenir »
28.01.26	J. Köppe-Ritzenthaler	CCID
28.01.26	V. Rakotondramanana	CMJE

Structures intercommunales

15.12.25	J. Köppe-Ritzenthaler	CCARB – conseil communautaire
17.01.26	I. Beyer	CCARB – groupe de travail jeunesse
19.01.26	J. Köppe-Ritzenthaler	GLCT – deux Brisach
21.01.26	J. Köppe-Ritzenthaler	CCARB – conférence des maires
26.01.26	J. Köppe-Ritzenthaler	CCARB – conseil communautaire
29.01.26	D. Weisheimer	S CoT – comité syndical

17. Délégations du conseil au maire : décisions prises par délégation

Dans le cadre de la délégation du conseil (article L 2122-22 du CGCT) la maire informe les conseillers :

- **Droit de préemption : Jill Köppe-Ritzenthaler** informe les conseillers que, en lien avec le Président de la Communauté de Communes Alsace Rhin Brisach, elle a renoncé à faire valoir le droit de préemption de la commune, sur :
 - un immeuble bâti rue Ferdinand Beghin
 - un immeuble bâti rue de Casteljaloux
 - un immeuble non bâti lieudit « Auf den Kanal »
 - un immeuble bâti rue du Nord
 ces biens ne revêtant aucun intérêt public, ni par leur nature ni par leur situation.

- **Liste des marchés supérieurs à 1 000 € HT passés du 12/12/2025 au 22/01/2026**

N°	Tiers	Objet	Montant HT	Montant TTC
1	EPF ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER	FRAIS DE GESTION ET PORTAGE TERRAINS LIEUDIT EHRBUEHL - CASTELJALOUX	6 341,75	6 341,75
2	CHIPS EVENTS 68	MARCHE NOEL LOCATION TONNELLES 20/11/2026-23/11/2026	2 182,67	2 619,20
3	ALSACE GOURMANDE	FETE PERSONNEL NOEL REPAS	1 128,63	1 241,50
4	PCH IMPRIMERIE	KPE BULLETIN N°169 OCTOBRE 2025+CARTE ANNIVERSAIRE	1 079,00	1 294,80
5	GUSTAVE MULLER	ESPACES VERTS PRODUITS ENGRAIS	2 635,86	2 899,45
6	OTIS SCS	SALLE DES FETES REMPLACEMENT SELECTEUR COMMANDE	1 429,35	1 715,22
7	MSR MULTI SERVICES ROUTIERS	REPLACEMENT LAME ARIANE SUITE TRAVAUX	2 494,40	2 993,28
8	CFA FORMAS	PERISCO FORMATION HARTMANN 01/01/2025-30/09/2025	3 871,32	3 871,32
9	CDG 68	ARCHIVISTE 29/09/2025-03/10/2025	1 050,00	1 050,00
10	GELACOM	PERISCO+ECOLE JV BORNES APPEL URGENCE	1 203,33	1 444,00

- **Ouvrage « mémoire de vies » - liste des bénéficiaires à titre gratuit** : conformément à la délibération du 17 janvier 2013 la maire a offert un ouvrage gratuit aux personnes ci-après :

	Nom	Fonction/service	nombre
143	Franck Haumesser et Jennifer Uria	mariage	1

18. Divers

a) Calendrier :

- Commission des finances : **jeudi 5 février 2026 à 18 heures**
- Prochaine séance du conseil municipal : **jeudi 5 mars 2026 à 20 heures 15**

**L'ordre du jour étant épuisé la maire clôt la séance
à 22 heures 40**

La maire,

La secrétaire de séance,

Jill Köppe-Ritzenthaler.

Sophie Edel.

**Approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de Kunheim
du 29 janvier 2026 – 14 membres présents**

Rappel des points à l'ordre du jour de la séance :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 décembre 2025
2. Concession VIALIS : présentation du prochain cahier des charges
3. Nouvelle école maternelle : attribution du marché de maîtrise d'œuvre : **reporté**
4. Nouvelle école maternelle : attribution des marchés de contrôle technique et coordination SPS : (sécurité et protection de la santé) **reporté**
5. Rétrospective de l'année 2025
6. Personnel communal : mouvements 2025 et perspectives 2026
7. Agents saisonniers et animateurs d'accueil de loisirs : recrutements 2026
8. Subventions 2026 aux associations et autres participations
9. Subventions 2026 au CCAS et aux associations d'intérêt général
10. Taux de vacation pour la distribution des publications communales : actualisation 2026
11. Etat annuel 2025 des indemnités des conseillers municipaux
12. Convention Territoriale Globale 2026 – 2030 : approbation
13. Ruchers : renouvellement de concession
14. Communauté de communes Alsace Rhin Brisach : présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes
15. Déclarations d'urbanisme : **néant**
16. Compte rendu des commissions communales et des structures intercommunales
17. Délégations du conseil au maire : décisions prises par délégation
18. Divers

NOM PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION
KÖPPE-RITZENTHALER Jill	Maire		
SCHEER Eric	Adjoint		à Jill Köppe-Ritzenthaler
EDEL Sophie	Adjointe		
OBRECHT Joël	Adjoint		
BEYER Isabelle	Adjointe		
WEISHEIMER Didier	Adjoint		
KREM Christiane	conseillère		
HAYDL Daniel	conseiller		
BOLLENBACH Thomas	conseiller		
URBAN Sylvie	conseillère		
HAAG Michèle	conseillère		/
MARAGET Delphine	conseillère		/
RAKOTONDRAMANANA Virginie	conseillère		
SCHWARTZE Yannick	conseiller		
CHATTON Guillaume	conseiller		
CORDONNIER Nicolas	conseiller		
MELNIK Olivier	conseiller		
BENNEK Esther	conseillère		à Isabelle Beyer

